

**HANDICAP
INTERNATIONAL**

À propos de Handicap International

« Handicap International est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne, pour répondre à leurs besoins essentiels, pour améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux. »

www.handicap-international.org

À propos de ce brief

Auteur

Hannah CORPS

Éditeur

Handicap International
Direction des Ressources
Techniques (DRT)
Pôle Management des
connaissances
14, avenue Berthelot
69361 Lyon cedex 07
France

publications@handicap-international.org

Editing & Mise en page

Michael GUY

Stéphanie DEYGAS

Ce brief est une synthèse du document cadre de Handicap International écrit en 2012 sur l'éducation inclusive. La version complète est disponible à l'adresse suivante :

http://www.hiproweb.org/uploads/tx_hidrtdocs/DC08E1.pdf



Messages clés du document cadre

L'**Éducation Inclusive** est un processus qui vise à accroître la participation et réduire l'exclusion en répondant efficacement aux différents besoins de tous les apprenants. Elle prend en compte les besoins individuels en matière d'enseignement et d'apprentissage de tous les enfants et jeunes gens en situation de marginalisation et de vulnérabilité : enfants des rues, filles, groupes d'enfants appartenant à des minorités ethniques, enfants issus de familles démunies financièrement, enfants issus de familles nomades / réfugiées / déplacées, enfants vivant avec le VIH/sida et enfants handicapés. L'Éducation Inclusive a pour objectif d'assurer à ces enfants l'égalité des droits et des chances en matière d'éducation.

Handicap International travaille dans le secteur de l'éducation depuis 1998, et travaillait entre 1989 et 1997 en partenariat avec l'ONG Action Nord Sud. Les actions menées par Handicap International dans le secteur de l'éducation se concentrent particulièrement sur les **enfants handicapés**, qui font partie des jeunes apprenants les plus vulnérables et les plus exclus dans le monde entier. Nos interventions se situent dans les pays à faible revenu, dans les contextes de développement et d'urgence, et reposent sur les principes suivants :

- Les enfants handicapés ont droit à une Éducation Inclusive de qualité,
- Les environnements d'apprentissage doivent répondre aux besoins individuels physiques, sociaux, intellectuels et émotionnels, ainsi qu'aux aspirations personnelles des enfants et des jeunes,
- La politique et les pratiques éducatives doivent refléter et respecter la diversité des apprenants, en particulier les enfants handicapés.

Chiffres clés

- Le Rapport mondial sur le handicap (2011) estime que les personnes handicapées constituent 15% de la population mondiale, soit environ un milliard de personnes.
- Les estimations montrent qu'un tiers des 77 millions d'enfants non scolarisés sont handicapés (*Education For All, Global Monitoring Report 2010*).



Définitions

Un **système éducatif spécialisé** signifie que les enfants handicapés reçoivent une éducation dans un environnement d'apprentissage séparé (par exemple une école spécialisée), souvent isolé de la communauté, des autres enfants, ou des écoles ordinaires.

Un **système éducatif intégré** signifie que les enfants handicapés sont scolarisés dans des écoles ordinaires, mais dans une classe à part comprenant d'autres apprenants handicapés et un enseignant dédié. Ces enfants ont souvent très peu de contacts avec leurs pairs non handicapés.

Un **système éducatif inclusif** signifie que le système éducatif dans sa globalité tient compte des mesures à prendre pour être à même de dispenser une éducation adéquate à tous les enfants qui apprennent ensemble. Des liens sont créés avec les services de soutien spécialisés et ordinaires. Le système éducatif inclusif suit une approche systémique du changement plutôt qu'une approche école par école.



L'éducation est à la fois un droit en soi et une fin pour atteindre d'autres droits. Une Éducation Inclusive de base de qualité est nécessaire pour faire des droits civils, politiques et économiques une réalité pour tous les enfants et jeunes gens. Une Éducation Inclusive de qualité est la méthode principale pour permettre le développement humain, économique et social, et profite simultanément à l'individu et à la société.

Importance et contexte

Il est largement reconnu que l'éducation peut avoir un impact social et économique considérable, tant au niveau des individus que des communautés. On estime que 77 millions d'enfants dans le monde sont exclus de l'éducation, et parmi eux, un tiers sont handicapés.

L'exclusion de l'éducation accentue encore davantage le cercle vicieux du handicap et de la pauvreté. Les enfants qui vivent en situation d'extrême pauvreté n'ont pas accès aux services de base, et sont souvent confrontés à des conditions de vie dangereuses. Cela augmente considérablement la probabilité de détériorer plus ou moins leur état de santé et de provoquer des déficiences / incapacités. À terme, les enfants qui présentent des incapacités sont susceptibles d'être confrontés à l'exclusion sociale et à la discrimination, ce qui exacerbe davantage leur pauvreté et leur vulnérabilité.

Au cours des dix dernières années, on a assisté à une campagne mondiale significative sur la question de l'accès à l'éducation. Alors que de nombreux progrès ont été faits, comme le montre la baisse mondiale du nombre d'enfants non scolarisés, de sérieux défis restent à relever en termes de qualité de l'enseignement, d'apprentissage, de rétention et de succès dans l'éducation. Pour les enfants handicapés, la situation est critique. Les systèmes et les services éducatifs dans le monde ne parviennent tout simplement pas à répondre à leurs besoins, en termes d'accès et de qualité.

Dans la plupart des pays à revenu faible et intermédiaire, l'éducation des enfants handicapés a lieu principalement dans des établissements spécialisés, situés dans les zones urbaines où les infrastructures sont plus développées. Cependant, il devient évident que ce type de système éducatif n'est pas une solution viable à long terme et qu'il exclut inévitablement les individus les plus pauvres, en particulier dans les environnements ruraux.

Les politiques internationales guidant nos actions

La Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) : La CDPH, et en particulier l'article 24, constitue un document clé pour Handicap International en matière de plaidoyer et de bonnes pratiques sur l'inclusion des enfants handicapés dans l'éducation.

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) : Le second et le troisième Objectifs visent à : « D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires » ; « Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard ».

Les Objectifs de l'Éducation Pour Tous (EPT) - UNESCO :

1. Développer la protection et l'éducation de la petite enfance
2. Rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous
3. Développer l'apprentissage et les savoir-faire auprès des jeunes et des adultes
4. Accroître de 50 % le taux d'alphabétisation des adultes
5. Atteindre la parité entre les sexes et l'égalité d'ici à 2005
6. Améliorer la qualité de l'éducation



Article 24 de la CDPH

1. Les États Parties reconnaissent le droit des personnes handicapées à l'éducation. En vue d'assurer l'exercice de ce droit sans discrimination et sur la base de l'égalité des chances, les États Parties font en sorte que le système éducatif pourvoie à l'insertion scolaire à tous les niveaux et offre, tout au long de la vie, des possibilités d'éducation qui visent : **a)** Le plein épanouissement du potentiel humain et du sentiment de dignité et d'estime de soi, ainsi que le renforcement du respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de la diversité humaine ; **b)** L'épanouissement de la personnalité des personnes handicapées, de leurs talents et de leur créativité ainsi que de leurs aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ; **c)** La participation effective des personnes handicapées à une société libre.

2. Aux fins de l'exercice de ce droit, les États Parties veillent à ce que : **a)** Les personnes handicapées ne soient pas exclues, sur le fondement de leur handicap, du système d'enseignement général et à ce que les enfants handicapés ne soient pas exclus, sur le fondement de leur handicap, de l'enseignement primaire gratuit et obligatoire ou de l'enseignement secondaire ; **b)** Les personnes handicapées puissent, sur la base de l'égalité avec les autres, avoir accès, dans les communautés où elles vivent, à un enseignement primaire inclusif, de qualité et gratuit, et à l'enseignement secondaire ; **c)** Il soit procédé à des aménagements raisonnables en fonction des besoins de chacun ; **d)** Les personnes handicapées bénéficient, au sein du système d'enseignement général, de l'accompagnement nécessaire pour faciliter leur éducation effective ; **e)** Des mesures d'accompagnement individualisé efficaces soient prises dans des environnements qui optimisent le progrès scolaire et la socialisation, conformément à l'objectif de pleine intégration. (...)

Trois principaux niveaux d'intervention

- Soutien direct des enfants handicapés et de leurs familles dans le cadre du développement communautaire inclusif au niveau local,
- Amélioration des services (éducation, social, santé),
- Développement d'une politique d'Éducation Inclusive au niveau national.

Trois principaux résultats attendus

- Changement d'attitudes pour que la société devienne inclusive,
- Enseignement et apprentissage pour parvenir à un système de services inclusifs,
- Développement d'une politique d'Éducation Inclusive.

Tous les projets d'éducation font l'objet de phases de cadrage, de faisabilité, de conception et de planification, pour s'assurer que les actions sont orientées vers la pérennité et le renforcement des capacités locales.

Approches transversales

Une approche centrée sur l'enfant : Tous les projets d'éducation devraient être axés sur les besoins et les droits individuels des enfants et des jeunes handicapés, et des communautés dans lesquelles ils vivent. Les enfants handicapés et leurs familles doivent devenir autonomes afin de développer les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires pour améliorer et influencer leurs opportunités d'éducation. Ces projets comprennent des activités pour développer l'estime de soi, les capacités décisionnelles et la confiance des enfants handicapés et de leurs pairs non handicapés par le biais de clubs inclusifs, d'activités sportives et de loisir et d'autres initiatives scolaires et communautaires.

Une approche multisectorielle et multi-acteurs : La responsabilité de l'éducation incombant à des acteurs travaillant à différents niveaux, les projets d'éducation doivent adopter une approche multi-acteurs. Les acteurs comprennent un mélange d'individus et de groupes issus des secteurs public, informel, privé et spécialisé. Ces secteurs diffèrent beaucoup selon le contexte du pays et les infrastructures nationales. Un objectif stratégique « inclusif » commun et partagé par les ministères garantit la mise en œuvre d'une politique éducative appropriée. Pour que l'accès à l'éducation soit assuré, il est fondamental que les enfants handicapés accèdent à des soins de santé appropriés et à un soutien pour le bien-être social. Ainsi, l'inclusion dans l'éducation nécessite une restructuration des ressources gouvernementales (humaines, matérielles, financières).

Une approche partenariale : Travailler à différents niveaux d'intervention nécessite une solide collaboration entre les organisations nationales et locales de la société civile et les entités gouvernementales. Travailler pour l'inclusion dans l'éducation nécessite donc une approche partenariale qui inclut les partenaires de base et institutionnels. Il s'agit donc de s'assurer que les acteurs impliqués dans le processus d'éducation des enfants handicapés s'engagent activement, de la phase de conception et de planification à la mise en œuvre et à l'évaluation.



Objectifs pour 2011-2015

Pour cette période, les priorités de Handicap International en matière d'Éducation Inclusive sont de :

- Renforcer les capacités du personnel et des partenaires,
- Améliorer la visibilité de la Fédération dans les réseaux d'éducation,
- Améliorer la pertinence, l'efficacité, la pérennité et l'impact des projets,
- Réviser notre stratégie globale en lien avec la capitalisation de l'expérience dans la mise en œuvre de projets et sur les nouvelles capacités du personnel et des partenaires.

Par ailleurs, le secteur de l'éducation est essentiel pour les processus de développement dans le monde. En tant que tel, il constitue une composante importante de l'approche globale du handicap dans les programmes de Handicap International. Ainsi, les projets d'éducation inclusive doivent être explicitement liés à des approches transversales comme l'accès aux services, le développement local inclusif et le développement inclusif à base communautaire, afin d'atteindre un impact maximal sur les conditions de vie des personnes handicapées.

Une double approche : L'inclusion des enfants handicapés dans l'éducation ordinaire nécessite de cultiver et d'appliquer des pratiques inclusives à tous les niveaux, plutôt que de se concentrer uniquement sur l'incapacité de l'enfant. Ainsi, le travail accompli par Handicap International dans le secteur de l'Éducation Inclusive nécessite une double approche, qui répond aux besoins individuels des enfants handicapés et tient compte simultanément des barrières sociales, environnementales, économiques et politiques à l'encontre de l'éducation.

Une approche genre : Partout dans le monde, et en particulier dans les pays en développement, les filles handicapées font face à des obstacles considérables pour accéder à l'éducation, les barrières principales étant la discrimination et les attitudes négatives. Toutefois, travailler uniquement avec les femmes et les filles ne permet pas de résoudre cette situation. Il faut compléter les projets distincts développés pour les filles handicapées par une gamme de projets ciblant d'autres bénéficiaires clés à différents niveaux - notamment les garçons handicapés, les enfants non handicapés, les mères, les pères, les familles, les enseignants, les adultes handicapés et les groupes communautaires locaux.

Liens avec les autres secteurs d'activités

Une approche de développement local inclusif : cela consiste à insister fortement sur la sensibilisation des parents, des dirigeants locaux et des décideurs pour inciter à des pratiques inclusives dans l'éducation. Chaque fois que cela est possible, l'objectif est d'inclure les enfants handicapés dans les processus décisionnels pour parvenir à une gouvernance locale inclusive.

Liens avec les services de réadaptation : De nombreux enfants handicapés identifiés par les projets d'éducation de Handicap International ont besoin de services de réadaptation pour soutenir leur inclusion dans les écoles. Il est donc recommandé d'établir des liens solides entre les services locaux d'éducation et de réadaptation.

Liens avec le VIH/sida et la violence sexuelle : Les enfants handicapés sont fortement vulnérables à l'impact du VIH/sida. Dans les pays où règne une forte prévalence du VIH, de nombreux enfants handicapés deviennent orphelins à cause du sida ou vivent dans des foyers où une personne est contaminée par le virus. Les garçons et les filles handicapés sont particulièrement vulnérables aux sévices sexuels et sont donc exposés à un risque plus élevé de transmission. La sensibilisation au VIH/sida constitue une thématique essentielle de l'Éducation Inclusive et pourrait être développée comme partie intégrante d'une session de sensibilisation sur l'inclusion et le handicap au niveau local (communauté ou école). La protection contre les abus et les violences sexuels et la création d'environnements sécurisés pour les enfants vulnérables devraient faire partie intégrante de tout projet d'Éducation Inclusive.

L'Éducation Inclusive et les situations d'urgence : Les principales activités relatives à l'inclusion dans l'éducation demeurent similaires, que le contexte soit le développement ou l'urgence. Toutefois, les pays affectés par de sévères conflits offrent souvent de bonnes opportunités pour proposer et développer des cadres d'Éducation Inclusive, en particulier lorsqu'il y a la possibilité de concevoir et de reconstruire complètement le système éducatif.